

agritrade Le commerce ACP analysé et décrypté

Note de synthèse





1. Contexte et principaux enjeux

2. Récents développements

Enjeux relatifs à l'accès au marché de

Dynamique du marché et de l'industrie dans le secteur thonier mondial

Gestion de la capacité de pêche au thon : questions de durabilité et d'équité

Accords thoniers UE-ACP

3. Implications pour les pays **ACP**

Investissement dans une pêche thonière durable

Élaboration de stratégies actives pour la participation à l'activité des ORGP

Secteur du thon : problèmes et défis

1. Contexte et principaux enjeux

Si les frais d'accès des flottes étrangères ont été classiquement la principale source des bénéfices financiers issus des pêcheries au thon des pays ACP, ces derniers cherchent de plus en plus à développer leur propre capacité de pêche ciblant cette espèce. Afin d'assurer la durabilité du niveau des stocks dans certaines pêcheries au thon pleinement exploitées ou même surexploitées, cette situation pourrait nécessiter la réduction de l'effort de pêche déployé par les pays tiers.

Les gouvernements des pays ACP s'efforcent également de promouvoir l'accroissement de la valeur ajoutée provenant de la transformation au niveau local par le biais de règles d'origine inscrites au titre des accords commerciaux tels que les accords de partenariat économique (APE), qui ont des implications potentiellement importantes. Toutefois, le rapprochement entre l'accès aux pêcheries thonières et l'intensification de la transformation au niveau local constitue, à l'heure actuelle, le principal instrument de promotion de l'augmentation des investissements à terre dans les régions de pêche au thon de ces pays.

Les thoniers de l'UE (senneurs, palangriers, certains navires de pêche à la ligne) opèrent principalement dans les océans Indien et Atlantique, et dans une moindre mesure dans le Pacifique. Ces navires

« Les flottes thonières de l'UE cherchent actuellement à accéder à de nouvelles zones de pêche au thon par le biais de nouveaux accords de pêche »

pêchent tant en vertu de cadres réglementaires internationaux que dans les zones économiques exclusives (ZEE) des pays côtiers, notamment ACP, dans le cadre d'accords de pêche et d'ententes privées. Les flottes thonières de l'UE cherchent actuellement à

http://agritrade.cta.int/ I 1 accéder à de nouvelles zones de pêche au thon par le biais de nouveaux accords de pêche.

Au total, 92 % des captures de thon de l'UE sont effectuées par ses flottilles extérieures et essentiellement destinées au marché de l'Union sous forme surgelée ou transformée. Près de 400 000 tonnes de thon sont capturées chaque année, puis transformées au sein de la Communauté européenne, dans les pays ACP ou les États bénéficiaires du système des préférences généralisées (SPG). La filière thonière est verticalement intégrée, avec une implication croissante de capitaux internationaux, en particulier d'Asie. L'intégration verticale de l'industrie thonière de l'UE sert de cadre aux efforts des pays ACP visant à promouvoir une transformation locale à valeur ajoutée.

Les opérations des flottes de l'Union sont indissociables des cadres propices qu'offrent les politiques de la pêche et du commerce instaurées en son sein, ce qui rend particulièrement sensibles les discussions relatives aux négociations sur les règles d'origine au titre des APE.

Des efforts sont en cours pour harmoniser les modalités de gestion au sein des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), un système dénommé « processus de Kobe ». Ce dernier comporte des discussions sur le gel ou la réduction de l'effort de pêche sur les stocks de thonidés et constitue un cadre important pour les efforts des pays ACP visant à développer leur propre flotte thonière.

2. Récents développements

Enjeux relatifs à l'accès au marché de l'UE

Enjeux liés aux règles d'origine

La vente de produits thoniers transformés des pays ACP sur le marché de l'UE a jusqu'à présent été soumise aux contraintes relatives aux règles d'origine, ce qui limite *de facto* l'approvisionnement des navires de l'Union en matières premières destinées à la transformation, en raison

« La vente de produits thoniers transformés des pays ACP sur le marché de l'UE a jusqu'à présent été soumise aux contraintes relatives aux règles d'origine »

du développement limité des flottes thonières de ces pays. Pour résoudre ce problème, les pays ACP explorent de plus en plus deux solutions : l'allégement des règles d'origine, d'une part, et le développement de la pêche thonière et de la transformation en leur sein par la promotion des investissements, d'autre part. D'importants développements entrant dans le cadre de ces deux activités sont intervenus depuis juillet 2011, particulièrement dans le Pacifique.

À la veille d'une réunion des ministres du Pacifique en prélude aux négociations d'un APE complet, le premier ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) avait souligné, en août 2011, que l'APE intérimaire (APEI), et en particulier la dérogation aux règles d'origine pour l'« approvisionnement mondial », s'était avéré très avantageux pour les pays du Pacifique, en assurant à la pêche un important accès au marché de l'UE

(voir article *Agritrade* « Les pêcheries thonières restent le point principal des négociations commerciales du Pacifique », 31 octobre 2011).

Cette analyse a été remise en question dans un rapport consacré à la mise en œuvre de la dérogation aux règles d'origine régissant l'« approvisionnement mondial » au titre de l'APEI du Pacifique, commandité par la Commission européenne et publié au début de 2012 (voir article Agritrade « La Commission européenne publie une étude sur l'approvisionnement global dans le Pacifique », 25 mars 2012), qui se penchait sur :

- les effets de cette dérogation sur l'économie de la PNG en termes de développement, particulièrement son impact sur la conservation et la gestion durable des ressources halieutiques (y compris le respect de la réglementation sanitaire et phytosanitaire (SPS));
- son impact sur la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans l'océan Pacifique Ouest et du Centre (WCPO);
- son impact sur le marché des conserves de thon de l'UE, ainsi que sur les industries de pêche et de transformation de l'UE.

Le rapport soulignait le fait que, jusqu'à présent, l'impact des APE sur le développement de l'économie de la PNG a été « négligeable », puisque les conserveries se sont peu servies de la dérogation. Toutefois, il soutenait l'idée que l'approvisionnement mondial devrait permettre de réaliser des économies d'échelle pour que, « en cas d'érosion progressive de la marge de préférence de la PNG (24 %) sur le marché de l'UE due à des préférences commerciales plus favorables obtenues par les principaux concurrents du pays (par ex. la Thaïlande et les Philippines), l'approvisionnement



mondial puisse contribuer à la pérennisation du secteur de la transformation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ».

L'étude a également mis en évidence des enjeux majeurs, à savoir :

- la nécessité pour la PNG de consentir des efforts afin de veiller au respect des restrictions du niveau de l'effort de pêche, dans le cadre des systèmes actuels de gestion des pêcheries;
- la nécessité de résoudre le problème des impacts sociaux et environnementaux négatifs liés aux évolutions du secteur de la transformation thonière.

Investissements dans la transformation thonière ACP

Les principaux défis du secteur de la pêche des pays ACP sont non seulement la promotion de l'investissement, particulièrement la transformation à

« Les principaux défis du secteur de la pêche des pays ACP sont non seulement la promotion de l'investissement, particulièrement la transformation à terre, mais également le fait de veiller à ce que cet investissement permette de promouvoir une pêche responsable »

terre, mais également le fait de veiller à ce que cet investissement permette de promouvoir une pêche responsable. Résumant ces aspects dans un discours prononcé lors du Pacific Tuna Forum de 2011, le directeur des Parties à l'Accord

de Nauru (PNA) a sommé les participants appartenant à l'industrie thonière de travailler avec ces parties ou bien de perdre tout droit d'accès aux zones de pêche très poissonneuses des PNA (voir article *Agritrade* « Secouez-vous ou partez », dit PNA à l'industrie du thon », 28 octobre 2011).

Négociation des APE et secteur thonier

Dans un certain nombre de pays ACP exportateurs de thon qui n'ont pas encore bouclé leurs négociations pour un APE, des craintes ont été exprimées au sujet des effets, sur les investissements, de l'incertitude créée par la proposition de la CE de septembre 2011 de modifier le Règlement 1528/2007 relatif à l'accès au marché. Si elle est adoptée et mise en œuvre, ce règlement marquera la fin de l'accès en franchise de droits et sans contingents, à partir du 1er janvier 2014, pour les exportateurs dont les gouvernements n'auront pas signé et ratifié les APE, et entamé la mise en œuvre des engagements y afférents. Cette situation aurait principalement des impacts sur le Ghana et la Côte d'Ivoire, qui seraient confrontés à une importante hausse de tarifs. Si les gouvernements des deux pays se sont engagés à mener à terme le processus des APE avant la date butoir, certains craignent que toute signature d'un APE bilatéral puisse porter un sérieux coup aux processus d'intégration du commerce régional. Ces craintes expliquent les retards accusés dans la ratification et la mise en œuvre des APEI au moment où les efforts se poursuivent pour l'élaboration d'une approche régionale unifiée de la finalisation du processus de ces accords.

Des considérations régionales similaires s'appliquent au Pacifique où le gouvernement de la PNG a procédé, toutefois, à la ratification et à la mise en oeuvre de son APE tout en laissant aux autres gouvernements des pays ACP du Pacifique la possibilté d'y adhérer.

Dynamique du marché et de l'industrie dans le secteur thonier mondial

La pêche thonière et le commerce à l'échelle internationale sont solidement intégrés. Depuis juillet 2011, le secteur s'est mieux intégré, particulièrement

« Dans le cadre de la consolidation du secteur international, des multinationales thonières basées en Asie rachètent ou envisagent de racheter d'importantes sociétés thonières européennes disposant d'unités de transformation dans des pays ACP comme le Sénégal, les Seychelles et le Ghana »

avec des multinationales thonières basées en Asie, qui rachètent ou envisagent de racheter d'importantes sociétés thonières européennes disposant d'unités de transformation dans des pays ACP comme le Sénégal, les Seychelles et le Ghana (voir article *Agritrade* « Rachat de compagnies thonières européennes par des groupes asiatiques », 19 février 2012).

Tableau I : Exportations de thon de la Côte d'Ivoire et du Ghana - importantes hausses tarifaires

Code du pays	Désignation	Changement maximaux des niveaux tarifaires
16041418	Thon et skipjack préparé et conservé	20,5 %
16041411	Thon préparé et conservé dans de l'huile végétale	20,5 %

Source: extrait de « The costs to the ACP of exporting to the EU under the GSP », ODI, Rapport final, mars 2007.



La compréhension de la dynamique de ce secteur mondial est d'une importance capitale pour les pays ACP. Au début de 2012, Pacific FFA (Forum Fisheries Agency) a publié une étude intitulée « Market and industry dynamics in the global tuna supply chain », 5 février 2012, décrivant la dynamique de la chaîne d'approvisionnement en thon. Elle examine les principaux acteurs de la chaîne industrielle (flottes, sociétés commerciales, sociétés de transformation et de commercialisation), en s'intéressant à l'industrie de la conserverie de thon, au sashimi et à d'autres produits à valeur ajoutée (par ex. les produits frais et surgelés).

Concernant le thon en conserve, l'étude a confirmé que l'Espagne, qui détient cinq grandes sociétés de transformation dont quatre disposent de leur propre capacité de pêche, est le plus important transformateur de thon de l'UE. La cession de MW Brands à Thai Union Frozen (TUF) est considérée comme le développement le plus important dans la conserverie de thon ces dernières années. TUF dispose à présent d'un siège au groupe de pression de l'UE Eurothon, ce qui est susceptible de briser la cohérence politique de ce groupe s'agissant des questions stratégiques, telles que le régime commercial du thon.

L'étude relance également le concept de « cartel du thon » dans le Pacifique, en faisant valoir que la région est en position de force pour faire monter le prix du thon en conserve par la mise en place de limites efficaces des activités de pêche et le contrôle de l'offre. Cette démarche est essentielle à une époque de pouvoir de marché croissant de la grande distribution, lequel est susceptible de s'accroître encore au sein de la chaîne d'approvisionnement de thon en conserve dans les années à venir. En ce qui concerne les autres produits à valeur ajoutée, l'étude souligne la faible demande mondiale pour ces produits par rapport aux conserves de thon classiques. Cependant, pour les pays insulaires du Pacifique disposant d'unités de transformation dotées de chaînes de mise en conserve destinée à l'exportation, le développement de produits à valeur ajoutée offre de réelles possibilités d'accroître la rentabilité.

Gestion de la capacité de pêche au thon : questions de durabilité et d'équité

La gestion de la capacité de pêche au thon et l'affectation des possibilités de pêche qui s'ensuit demeurent le problème le plus difficile auquel sont confrontées les ORGP thonières, dont les pays ACP sont parties prenantes. La durabilité environnementale des aspirations des États ACP côtiers à développer leurs flottes doit être resituée dans le contexte des droits historiques et des efforts d'investissement déployés par les pays de pêche lointaine.

Depuis juillet 2011, d'importants développements ont eu lieu dans le domaine de la durabilité environnementale de l'approvisionnement en conserve de thon (voir article *Agritrade* « Guide de la durabilité pour le thon en conserve », 9 décembre 2011). La plupart des discussions et des développements ont concerné la durabilité environnementale de méthodes de pêche particulières, notamment la pêche à la ligne et à la senne coulissante, ainsi que la pêche sur bancs libres (à savoir celles qui n'utilisent pas de dispositifs de concentration de poissons (DCP)).

À la fin de 2011, il a été annoncé que l'ONG Greenpeace était parvenue à convaincre la quasi-totalité des distributeurs de Grande-Bretagne, deuxième consommateur mondial de thon en conserve, de s'engager à ne commercialiser que du thon capturé sans DCP (voir article *Agritrade* « Le thon du Pacifique occidental : la première pêche-

rie industrielle durable au monde? », 7 septembre 2011).

Deux mois plus tard, l'International Seafood Sustainability Foundation (ISSF), une plate-forme regroupant des scientifiques et des acteurs de l'industrie (y compris les sociétés de pêche à la seine), a publié un nouveau document sur la pêche thonière à la ligne. Ce rapport intitulé « La promotion de la pêche du thon à la canne dans les îles du Pacifique : questions émergentes et enseignements » (voir article Agritrade « L'impact de l'augmentation de la demande de thon pêché à la canne dans les îles du Pacifique », 12 novembre 2011) souligne les avantages importants en termes de travail et de pêche sélective découlant de la pêche thonière à la ligne. Le rapport examine également si la publicité actuelle favorable à la pêche à la ligne pourrait se transformer en une réaction du public contre la pêche à la senne, estimant que les engagements actuels des distributeurs d'acheter uniquement le thon pêché à la ligne pourraient se transformer en engagements à ne pas acheter de thon capturé à la senne liée au DCP « en cas de disponibilité d'un produit certifié ».

Deux autres mois plus tard, et malgré l'opposition de l'ISSF (voir article Agritrade « L'ISSF s'oppose à la certification MSC d'une pêcherie de thon listao du Pacifique » 31 octobre 2011), cela est devenu réalité, lorsque le Marine Stewardship Council (MSC) a annoncé que les opérations de pêche à la senne dans les pêcheries au skipjack des PNA ciblant des bancs libres ont été certifiées durables (voir article Agritrade « La première pêcherie à la senne tournante certifiée du monde », 5 février 2012). Les huit États PNA du Pacifique ont établi un partenariat avec une société néerlandaise pour créer une marque de skipjack capturé sans DCP propre au Pacifique. Ce nouveau produit est conçu pour répondre à la hausse attendue de la demande, notamment de la Grande-Bretagne, pour du thon capturé écologiquement.

Cette initiative a été saluée par les ONG (voir article *Agritrade* « Des ONG se félicitent de l'écolabellisation de la pêcherie des PAN », 19 février 2012). Toutefois, des problèmes subsistent quant à la gestion de la pêcherie au skipjack par les PNA, si l'on tient compte des captures effectuées dans les eaux non contrôlées par ces parties. Dans ce contexte, la Commission des pêches du Pacifique Centre-Ouest (WCPFC) a un rôle essentiel à jouer, car elle doit mettre en place des points de référence permettant d'identifier un niveau de pêche acceptable, ainsi que la taille de la population qui doit être maintenue.

Accords thoniers UE-ACP

Les propositions de la CE pour la réforme de la Politique commune de la pêche (PCP), publiées en juillet 2011, sont actuellement en discussion tant au Conseil des ministres qu'au Parlement européen, et il semble se dégager de plus en plus un consensus sur le renforcement de la participation de l'UE à l'activité des ORGP thonières à travers l'accroissement de son appui à la recherche scientifique et aux opérations de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS). Afin de mieux assurer

« Puisque les flottes qui n'appartiennent pas à l'UE ne sont pas soumises au même niveau de normes environnementales et sociales, on fait valoir que les modalités d'accès au marché devraient être de plus en plus liées au respect de pratiques de pêche durables sur les plans environnemental et social »

l'équité des règles du jeu dans le secteur européen de la pêche, on fait valoir que, les flottes qui n'appartiennent pas à l'UE n'étant pas soumises au même niveau de normes environnementales et sociales, les modalités d'accès au marché devraient être de plus en plus liées au respect de pratiques de pêche durables sur les plans environnemental et social. Cet aspect est particulièrement mis en exergue dans un nouveau texte de loi en cours de discussion, qui permettra à l'Union de prendre des mesures commerciales contre les pays autorisant « une pêche non durable », en particulier ceux qui n'appliquent pas les recommandations des ORGP.

Depuis juillet 2011, plusieurs accords thoniers UE-ACP ont été renouvelés.

■ Un nouvel accord de partenariat de pêche (APP) et son protocole signé avec Maurice, dans lequel des possibilités de pêche au bénéfice des thoniers sont fournies à l'UE qui, en échange, versera à Maurice 660 000 € par an dont 302 000 € destinés à appuyer la politique du pays en matière de pêche. En outre, afin d'éviter les effets néfastes de cet accord sur les pêcheurs artisanaux, les navires de l'UE seront autorisés à pêcher uniquement au-delà de 15 milles nautiques (12 actuellement) de la ligne de base côtière. L'évaluation ex ante souligne : « Alors que la situation des ressources côtières est alarmante, celle des bancs démersaux en haute mer reste satisfaisante. Le principal défi qui interpelle les autorités au sujet de l'avenir consiste à diminuer l'effort de pêche lagunaire par son transfert aux zones plus au large » (voir article Agritrade « Nouvel APP entre l'UE et la Mauritanie », 30 avril 2012, et « Maurice et l'UE identifient leurs intérêts mutuels dans la conclusion d'un nouvel APP », 19 janvier 2012). Une clause relative au respect des droits de l'homme a été introduite dans le protocole, qui comporte également des conditionnalités régissant la mise en œuvre de la politique sectorielle. À cet égard, l'évaluation ex ante de l'APP a fait valoir que « malgré l'important développement du secteur de la transformation halieutique, notamment à travers le concept de "seafood hub" [plateforme des produits de la mer] (...) afin de poursuivre sa croissance, l'industrie

- mauricienne doit préserver sa compétitivité dans un contexte mondial de diminution des tarifs douaniers et être en position de répondre aux préoccupations des consommateurs pour une pêche durable ».
- Un nouveau protocole signé avec le Mozambique, en vertu duquel la contribution financière de l'Union est répartie entre le paiement des droits d'accès et l'appui à la mise en œuvre de la politique du pays en matière de pêche (voir article Agritrade « Nouveau protocole à l'accord de partenariat UE-Mozambique », 3 mars 2012). L'accord porte également sur certains problèmes de longue date, tels que les manquements observés par l'administration mozambicaine en ce qui concerne la déclaration des captures par les armateurs de l'UE. Dans le nouveau texte, la version papier de la déclaration des captures sera remplacée par un protocole d'échange électronique de toutes les données relatives aux captures et à la déclaration, sur la base d'un journal de pêche électronique, à compter du 1er juillet 2012. Les rapports de capture obligatoires concernent non seulement les thonidés, mais également les espèces de requins.
- Un nouveau protocole paraphé avec le Cap-Vert, dans lequel le tonnage de référence des captures effectuées par les navires de l'UE dans les eaux du pays est fixé à 5 000 tonnes de thon par an. Parmi les questions identifiées par les deux parties figurent les progrès nécessaires concernant l'évaluation des stocks et le SCS. Le soutien au renforcement du système de suivi, de contrôle et de surveillance permettra d'appuyer la politique de l'Union en matière de pêche INN.
- La finalisation d'un nouveau protocole à l'accord de partenariat de pêche avec Kiribati. Le tonnage de référence convenu dans le cadre de ce protocole

s'élève à 15 000 tonnes, ce qui correspond aux autorisations de pêche à attribuer à quatre senneurs et à six palangriers battant pavillons espagnol, français et portugais. La Commission s'est félicitée de cette renégociation, qui « confirme l'engagement de l'UE à œuvrer avec ses partenaires au renforcement de la pêche durable partout où ses flottes opèrent ». Il convient de noter que, selon les données précédemment publiées par le « Cluster des entreprises de pêche dans les pays tiers (CEPPT), 11 500 autres tonnes de thon sont extraites à Kiribati par des navires dans le cadre de sociétés mixtes ».

Il convient également de noter que le protocole d'accord thonier conclu avec le Gabon n'a pas été renouvelé en raison de la proposition d'inclure une clause de droits de l'homme et des conditionnalités de paiement (voir article Agritrade, « Le renouvellement de l'APP UE-Gabon bloqué par la clause de droits de l'homme et la conditionnalité relative aux paiements », 3 mars 2012). Pour les navires de l'UE, « un non-renouvellement signifierait la cessation des activités de pêche, puisque la "clause d'exclusivité" prévue dans l'accord de partenariat reste en vigueur. Cette clause consacre l'impossibilité de l'octroi d'autorisations de pêche à des navires européens en dehors du cadre de l'accord, même en l'absence d'un protocole ».

Implications pour les paysACP

Investissement dans une pêche thonière durable

L'établissement d'un cadre d'investissement propice à l'accroissement de la transformation à terre dans le cadre des efforts visant à renforcer la gestion des ressources halieutiques constitue un important défi pour les gouvernements des pays ACP. Il existe une multiplicité de domaines permettant de renforcer les capacités des pays ACP, depuis l'amélioration des évaluations des stocks halieutiques, grâce au renforcement des systèmes de surveillance et de contrôle, jusqu'à la promotion du dialogue entre les parties prenantes et de la bonne gouvernance dans le secteur de la pêche.

Ce qui est clair, c'est que, pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie efficace de développement durable de la pêche thonière, les pays ACP doivent prendre en compte le caractère dynamique et en constante évolution du secteur. Par conséquent, ces pays ont besoin d'une meilleure connaissance des facteurs qui façonnent et créent le changement dans la chaîne mondiale d'approvisionnement en thon.

Cette situation révèle la nécessité d'un outil plus permanent, à savoir un « observatoire », pour permettre aux pays ACP de rester informés des développements de l'industrie thonière mondiale et de développer leur capacité d'analyser et d'utiliser plus largement l'information produite dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de gestion et d'investissement dans le domaine de la pêche. La mise au point de ce type d'outil peut nécessiter un appui spécifique, et les pays ACP devraient se pencher sur la façon dont l'UE et d'autres partenaires intéressés par une pêche durable peuvent soutenir une telle initiative.

Si les règles d'origine sont importantes pour assurer la pleine utilisation de toute capacité de transformation thonière établie dans les pays ACP, d'importantes questions se posent également dans certains pays, au sujet du type de pêche au thon à encourager, et les considérations d'investissement commercial doivent être conciliées avec les avantages économiques locaux tirés des opérations

« Les considérations d'investissement commercial doivent être conciliées avec les avantages économiques locaux tirés des opérations de capture de nature plus artisanale et le caractère plus durable de certains modes d'exploitation des pêcheries »

de capture de nature plus artisanale et le caractère plus durable de certains modes d'exploitation des pêcheries.

Dans ce contexte, il convient de garder à l'esprit que l'obtention de meilleurs prix ne constitue pas le seul objectif que les gouvernements ACP pourraient poursuivre. La création d'emplois représente une question tout aussi importante qui peut être résolue en déployant une flotte de pêche ACP qui emploie des équipages locaux et/ou en développant la transformation thonière à terre. L'apposition d'un écolabel sur des darnes de thon de qualité plutôt faible, comme la certification MSC dans le Pacifique, est certes peu susceptible d'exiger une prime sur le prix, mais son principal avantage est qu'elle augmenterait les ventes de produits thoniers écolabellisés et aboutirait à l'accroissement des emplois dans le secteur de la transformation à terre. Il est important de reconnaître une telle contribution à la création d'emplois par un étiquetage approprié, à condition que ces emplois impliquent des conditions de travail décentes.

Élaboration de stratégies actives pour la participation à l'activité des ORGP

Une question essentielle interpellant les États ACP côtiers impliqués dans la pêche au thon est de savoir comment concilier leurs aspirations



Secteur du thon

au développement de leurs propres flottes de pêche thonière avec les efforts des ORGP pour s'assurer que seuls des niveaux durables de l'effort de pêche sont déployés. Clairement, un engagement plus effectif des autorités des pays ACP au sein des ORGP est essentiel. De prime abord, cette démarche pourrait être basée sur des efforts conjoints visant à renforcer la base d'information relative à l'effort de pêche global déployé dans les eaux

des pays ACP. L'amélioration de la transparence à cet égard semble être une première étape importante dans tout débat sur l'ouverture de possibilités accrues de pêche thonière aux nouvelles flottilles des ACP, dans les limites de pêche durable convenues au sein des ORGP.

Principales sources

1. ATUNA

http://www.atuna.com/

2. Pacific Islands Forum Fisheries Agency, Fisheries Trade News

http://www.ffa.int/trade_industry

3. Site Web des Parties à l'Accord de Nauru

http://www.pnatuna.com/

4. ORGP thonières : site Web du « Processus de Kobé »

http://tuna-org.org/

5. Site Web de l'International Seafood Sustainability Foundation

http://iss-foundation.org/

 $\pmb{6.}$ « The European tuna sector: economic situation, prospects and analysis of the impact of the liberalisation of trade », étude de la CE, 2005

 $http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/studies/study_tuna/index_en.htm$

7. « The EU external fleets », étude de la CE, 2008

http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/studies/study_external_fleet/external_fleet_2008_en.pdf

- **8.** Étude menée par la Forum Fisheries Agency, « Major tuna industry status report "Market and industry dynamics in the global tuna supply chain" », décembre 2011 http://www.ffa.int/node/567
- **9.** "The promotion of pole-and-line tuna fishing in the Pacific islands: Emerging issues and lessons learned", *Rapport technique de* l'ISSF, 2011-08, octobre 2011 http://iss-foundation.org/wp-content/uploads/downloads/2011/10/ISSF-2011...
- 10. Site Web de Pacifical

http://www.pacifical.com/

À propos de cette mise à jour

Cette note de synthèse a été mise à jour en septembre 2012 afin de prendre en compte les développements depuis la première note de synthèse *Agritrade* sur le Secteur du thon publiée en novembre 2011. D'autres publications dans cette série et des ressources supplémentaires sur le commerce agricole et de la pêche ACP-UE peuvent être trouvées en ligne à http://agritrade.cta.int/fr.



Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) est une institution conjointe ACP-UE active dans le développement agricole et rural des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le CTA a pour mission de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition, et encourage une gestion durable des ressources naturelles. Cela est réalisé en fournissant des produits et services permettant un meilleur accès à l'information et des connaissances, facilitant le dialogue politique et de renforcement des capacités des institutions de développement agricole et rural et des communautés dans les pays ACP.

Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (ACP-UE) Postbus 380

6700 AJ Wageningen

Pays-Bas

Tél: +31 (0) 317 467 100

E-mail: cta@cta.int - www.cta.int